

Novembre 2009

Délégation FO Camieg : BIGAUT Alain, GITTON Bernard et KONIECZNY Vincent

Enfin des réponses sur les difficultés de remboursement ?

Depuis plusieurs mois, FO Energie et Mines est intervenue à de multiples reprises sur les problèmes rencontrés par les bénéficiaires : non remboursement de leurs frais médicaux, immatriculation et attestation inexistantes, carte Vitale inopérante, perte de tiers payants... la liste n'est pas exhaustive.

Face à l'absence de réponses aux réclamations des agents et à une situation toujours dégradée, comme elle s'y était engagée, FO Energie et Mines vient de proposer au Conseil d'Administration de la CAMIEG une délibération pour lancer un audit permettant de faire toute la clarté sur ces multiples dysfonctionnements.

Au départ soutenu sur le principe par la CFTD, la CFE et la CFTC, cet audit a été rejeté par la CGT. En contre argument, la Direction de la CAMIEG a signalé l'existence d'un audit par la cour des comptes et un prévu par l'IGAS.

FO Energie et Mines a précisé que les administrateurs de la CAMIEG n'avaient aucune information sur le contenu de ces audits qui risquait d'être assez éloigné des sujets de préoccupation des bénéficiaires.

Après débat, se satisfaisant de la réponse faite par la direction de la CAMIEG et considérant que notre caisse était déjà bien contrôlée, la CGT a refusé de faire un vote sur notre demande d'audit ; les autres délégations l'ont suivie.

De son côté, la Direction de la Sécurité Sociale a fait part d'une enquête diligentée auprès de la CPAM de Nanterre portant sur le fonctionnement de ses services en quantitatif et qualitatif.

FO Energie et Mines a donc décidé d'interpeller Madame la Ministre de la Santé afin d'obtenir une réponse rapide à cet audit interne CPAM, dans la plus grande transparence, en y associant l'ensemble des partenaires sociaux élus, la direction de la CAMIEG, celle de la CPAM de Nanterre, les représentants des Ministères de tutelle (Cf. courrier joint).

Pour FO Energie et Mines, c'est déjà une première écoute de nos revendications et de celles des bénéficiaires. Gageons de son efficacité.

Renforcer la gestion des remboursements ou faire de la prévention ?

A ce jour, l'urgent est de répondre aux bénéficiaires sur les problèmes qu'ils rencontrent avec leurs remboursements.

Avec la contrainte d'effectif global inchangé, le redéploiement de 9 emplois des antennes vers le siège sur des missions de gestion des bénéficiaires et contrôle interne, semble répondre à cet objectif.

Certes, la prévention est utile en termes de préservation du capital santé mais la priorité de la CAMIEG doit être la gestion des bénéficiaires, des remboursements et des réclamations.

Ceci est d'autant plus vrai que la direction de la CAMIEG réaffirme que les antennes régionales ne sont pas des lieux de remboursement des prestations.